

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 13/12/2024 - 28802 - 2011 B 04400 - 537 924 078 - M4C PARTENAIRES

M4C PARTENAIRES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 990 000 euros
Siège social : 29 Route du Roi
78290 CROISSY SUR SEINE
537 924 078 RCS VERSAILLES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente septembre
A dix heures,

Les associés de la société M4C PARTENAIRES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 29 Route du Roi 78290 CROISSY SUR SEINE, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis MARX, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Isabelle MARX est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 990 actions sur les 1 990 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1^{er} janvier et 31 décembre et de prolonger de 3 mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 15 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 25 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 25 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

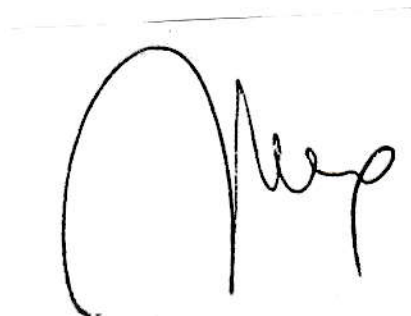
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Louis MARX

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'J' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

La secrétaire
Isabelle MARX

A handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded initial 'I' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

M4C PARTENAIRES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 990 000 euros
Siège social : 29 Route du Roi
78290 CROISSY SUR SEINE
537 924 078 RCS VERSAILLES

**STATUTS MIS A JOUR EN DATE
DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Certifiés conformes par le Président

Jean-François MARX

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'F'.